

## Questions additionnelles de citoyen(ne)s transmises par la commission à la SHDM

- Q16** Quelles sont les densités de logement du site Contrecoeur (densité brute en excluant le parc et la zone commerciale) et comment celles-ci se compare-t-elles aux secteurs voisins de la paroisse St-Justin (excluant le parc Thomas-Chapais)? Suggestion : remplir le tableau suivant :

Secteurs	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nombre de logements	Densité (logements/hectare)
A			
A1			
B			
C			
D			
E			
H			
H1			
St-Justin – Est de Pierre Bernard			
St-Justin – Ouest de Pierre Bernard			

Seule la densité du secteur H spécifiquement le long des résidences actuelles (27.9 logements/hectare) a été fournie au cours des audiences.

- Q17** Quelles sont les dimensions au sol des maisons jumelées, secteur H, situées derrière les ronds points Taillon? Quelle est la dimension des terrains et la marge arrière? La marge arrière des résidences actuelles varie de 40-50 pieds. La marge arrière des nouvelles résidences peut affecter le sentiment d'intimité, de tranquillité.
- Q18** Existe-t-il d'autres endroits au monde où un secteur résidentiel est construit dans un secteur vulnérable aux dommages cosmétiques dus aux secousses d'une carrière? Y a-t-il des précédents? Où?
- Q19** À partir de quelle distance de la butte du parc, vers l'intérieur du site Contrecoeur, celle-ci n'a pas d'effet compte tenu de sa hauteur de 6m?
- Q20** Les tours du secteur E auront un système autonome de climatisation. Cependant, toutes les fenêtres seront-elles scellées ou pourront-elles être laissées ouvertes advenant une alarme industrielle?
- Q21** Il nous a été confirmé que les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00. L'accès au chantier et tout mouvement de préparation ou de machinerie seront-ils aussi limités à ces heures? Je comprends qu'aucun travail n'aura lieu la fin de semaine ainsi que les jours fériés?

- Q22** Dans les négociations avec Lafarge, peut-on inclure les éléments suivants :
- a. Qui va remplacer la clôture actuelle à la limite de la carrière puisque celle-ci est en très mauvais état et compromet la sécurité des enfants? Plusieurs accès existent constamment à travers les grillages.
  - b. Qui va payer le remplacement de la clôture à cette limite?
  - c. Il y a une bande en friche d'au moins 15 m immédiatement à l'intérieur des limites de la carrière : pourrait-on planter des arbres le long de la zone contiguës au site Contrecoeur? Ça pourrait être un bel engagement de Lafarge envers les résidents actuel et futurs.
- Q23** Est-il possible d'inclure des mesures préférentielles d'embauche pour les résidents du secteur? Ceci favoriserait l'emploi local, une meilleure insertion sociale des locataires sociaux, une diminution des besoins en voiture et la possibilité d'horaire flexible.
- Q24** Peut-on inclure dans le règlement d'urbanisme l'installation d'une haie de cèdre à la limite ouest du terrain Contrecoeur très tôt, au début du projet (dès que la revitalisation des sols est terminée)? Ceci permettrait de gagner du temps afin de reverdir le site et de faciliter l'acceptation des nouveaux logements par les résidents actuels. Il faut se rappeler qu'il faudra 10-20 ans avant que l'ambiance verte désirée dans le plan d'urbanisme se fasse sentir.
- Q25** Avez-vous consulté le CSSS de la Pointe-de-l'île concernant les nouvelles populations demandant des soins particulier, notamment les personnes âgées, qui viendront s'établir sur le site et avez-vous évalué leurs besoins?
- Q26** Quelle collaboration est prévue avec les différents organismes des quartiers environnants pour répondre à ces besoins?
- Q27** Lors de la sélection ou de la promotion en vue d'attirer des commerces de proximité dans la zone commerciale, avez-vous envisagé de travailler en partenariat avec la CDEST, l'arrondissement et les organismes du milieu afin de déterminer les besoins des résidents actuels et futurs ?
- Q28** Quelle est la réflexion de la SHDM au sujet des problèmes de congestion potentiels liés aux épisodes de déneigement ?